



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de la protection des
populations**

Ploufragan, le **20 JAN. 2021**

Service prévention des risques
environnementaux

Affaire suivie par :
Séverine Coatrieux
Tél : 02.96.01.37.10

ddpp-envi@cotes-darmor.gouv.fr

Horaires d'ouverture
9h00-12h00

IC n° : 2005/5957
GIDIC n° : 0522.06507

COUVOIR PERROT
Monsieur Michel PERROT
Lestivoan

22450 POMMERIT-JAUDY

Monsieur,

Votre élevage est couvert par la directive européenne « IED », dite directive sur les émissions industrielles. Celle-ci concerne en effet les élevages autorisés pour plus de 40 000 volailles, 2 000 emplacements de porcs de production ou 750 emplacements pour les truies.

À la suite de la transmission dématérialisée de votre dossier de réexamen pour l'élevage COUVOIR PERROT et à son instruction technique finalisée le 6 janvier 2021, je prends acte des engagements que vous avez pris dans ce cadre.

Votre dossier est déclaré complet et régulier.

La conformité de votre exploitation, au regard de la réglementation des IED et des exigences du BREF et donc à vos engagements ci-dessus, sera vérifiée lors des futures inspections.

Enfin, le téléservice étant temporaire, je vous invite à conserver une version papier ou numérique de votre réexamen.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur et par délégation,

L'adjointe au chef de service
Prévention des risques environnementaux
Cécile SABBADIN